N° 271. Dimanche 13 Novembre 1842. 13me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
» six mois.	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE, *Petit Marché-aux-Herbes*, N° 370

PRIX DES INSERTIONS.

Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

La Haye, 12 Novembre.

S. M., par arrêté du 5 de ce mois, a autorisé le capitaine d'infanterie en retraite P. Troester à continuer à porter l'uniforme d'activité.

Nous voyons dans le *Groninger Courant*, que S. M. la Reine a daigné accepter le titre de protectrice de la Société de Bienfaisance, composée de dames à Groningue et qu'elle a fait transmettre un don de cinquante florins à cette Société, à laquelle S. M. le comte de Nassau a fait également parvenir une somme de cent florins.

Une lettre de Weimar, à la date du 6 novembre, porte:

« Notre cour a repris sa vie simple et tranquille. Par le départ de S. A. R. la princesse Charles de Prusse, il ne nous reste plus personne de tous les augustes hôtes qui étaient venus nous rendre visite. On apprend que, mardi prochain, LL. AA. RR. le prince et la princesse héréditaires, feront une excursion à Jéna, où l'on fait, dit-on, de brillans préparatifs pour les recevoir. »

On lit dans le *Moniteur* français du 10 novembre:

« **PAYS-BAS.** — AMSTERDAM, le 6 novembre. Hier au soir, les plénipotentiaires belges et hollandais ont définitivement signé le traité entre les deux pays; ce traité va être soumis aux Chambres, aussi bien à La Haye qu'à Bruxelles. La loi fondamentale néerlandaise exige l'approbation des Etats-Généraux dès qu'il s'agit d'une cession de territoire.

» Quelques journaux belges ont publié des dispositions du traité, mais elles ne sont pas exactes, ainsi que l'on pourra s'en convaincre sous peu de jours, lorsque le baron Huyssen de Kattendycke, notre ministre des affaires étrangères, et un des négociateurs très-actifs du traité, l'aura présenté à la deuxième Chambre.

» Il paraît que les journaux étrangers se sont étrangement mépris sur le sens de l'Adresse des Chambres, en réponse au discours du trône. Cette Adresse est ferme et franche, mais elle ne porte nullement le caractère d'hostilité contre le ministère, ni de mécontentement de la marche des affaires publiques chez nous. La représentation nationale a compris, aussi bien que le roi, qu'il ne faut pas dissimuler le véritable état des choses, et que, pour disposer la nation aux sacrifices nécessaires pour réparer ce que des circonstances imprévues ont causé de mal, il faut commencer par ne rien cacher au public. Du reste, l'esprit de la Chambre est excellent, et le gouvernement peut être sûr qu'elle le secondera dans tout ce qui sera jugé nécessaire pour le bien public. »

Ces jours derniers, est mort à Amsterdam, à l'âge de 58 ans, M. Pierre Elias, membre du Conseil de Ville de la capitale. Pieux et doué d'une droiture exemplaire, il a rempli, à la satisfaction unanime, pendant plus d'un quart de siècle, diverses fonctions civiles et d'administration d'église non rétribuées. Pendant sa longue carrière administrative, M. P. Elias a constamment déployé le plus grand zèle allié à une parfaite connaissance des affaires qu'il dirigeait; il est généralement regretté de ses nombreux amis et de tous ceux avec lesquels il a eu des relations publiques et privées.

BLADEL, le 9 novembre. Hier à trois heures de l'après-midi, le général Vandersmissen, accompagné d'une autre personne à cheval, est arrivé à Reusel. Le général a passé la nuit chez le bourgmestre et, le lendemain, il est arrivé en cette commune d'où, après avoir fait une visite au bourgmestre, il a continué son voyage en cabriolet pour Eindhoven, dans l'intention de se rendre à Maestricht ou à Venloo. La personne qui avait accompagné le général, a pris en voiture la route de Turnhout et les chevaux ont été renvoyés par un autre chemin.

(*Noord-Brabander.*)

La frégate marchande *'s Hertogenbosch,* capitaine Van Meeteren est arrivée, le 27 juillet dernier, à Batavia. Cette frégate avait appareillé le 19 avril de Hellevoetsluis, et elle a fait ainsi le trajet en 3 mois et 8 jours; elle a été affrêtée par une Société d'armateurs, tous appartenant au Brabant-Septentrional; c'est la seule entreprise de ce genre qui existe dans cette province.

Le directeur-général de la marine a publié un avis aux navigateurs, portant que le petit fanal, placé du côté du Nord à l'étage supérieur du phare en maçonnerie de Goedereede sera allumé à commencer du 12 de ce mois et continuera à brûler de la même manière que le fanal de la batterie du Nord, maintenant supprimé.

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié, et la diatribe violente et mensongère, qu'un certain Heinzen a dernièrement publiée dans la *Gazette de Cologne*, sur notre colonie de Java et sur les prétendus mauvais traitemens qu'on faisait subir aux volontaires allemands qui avaient pris service dans notre armée coloniale, et la réponse pleine d'énergie qu'une juste indignation avait inspirée au *Handelsblad*, et que nous nous sommes alors empressés de reproduire. Une réfutation, d'autant plus précieuse, nous parvient en ce moment, qu'elle émane d'un compatriote de ce même Heinzen, M. Herz, qui a voulu rendre hommage à la vérité et rétablir les faits dans toute leur exactitude. Nous reproduisons cette lettre en son entier, et nous nous abstenons de toute ampliation de notre part. La réponse franche et énergique de M. Herz est la meilleure réfutation que nous ayons à opposer aux injustes détracteurs de notre administration coloniale. Voici la lettre de M. Herz:

« Le long séjour que j'ai fait dans les colonies néerlandaises m'a fourni plus d'une occasion de lire des relations sur la colonie de Java, sa situation, son gouvernement et son administration. Toutefois, ces relations étaient rédigées par ceux de mes compatriotes qui, n'étant jamais allés au-delà de Batavia, se voyaient dans l'impossibilité d'acquérir une connaissance exacte du véritable état des choses dans l'intérieur du pays. Aussi, presque tous les jugemens qu'ils ont portés sur Java et sur l'administration de cette colonie, sont-ils marqués au coin d'une grande ignorance, et de préventions les plus injustes.

» L'aigreur à laquelle mes compatriotes se sont souvent livrés dans leurs attaques contre cette administration, s'explique bien plus facilement qu'elle ne s'excuse Elle est uniquement la suite d'espérances déçues, de châteaux en Espagne renversés et de projets de fortune non réalisés; car qu'on le sache bien, la majeure partie de mes compatriotes qui quittent l'Allemagne pour aller aux Indes, n'ont d'autre but que de s'y enrichir. Cependant, si l'on approfondit bien la chose, on trouvera que s'il y en a qui n'y ont pas réussi, la faute n'en saurait être attribuée au gouvernement, mais à eux-mêmes; car il n'est pas rare de voir des Allemands solliciter en arrivant même, de hautes fonctions sans avoir appris la langue hollandaise. On jugera d'après cela, combien peu sont fondés des reproches adressés au gouvernement, de ne pas avoir pris en considération de pareilles réclamations.

» La manière dont M. Heinzen s'exprime sur Java et les colonies néerlandaises en général, et dont plusieurs journaux allemands et particulièrement la *Gazette de Cologne* se sont fait l'écho, ne prouve que trop que M. Heinzen appartient également à cette catégorie d'écrivains qui raisonnent sur un pays sans l'avoir assez vu et étudié pour connaître les mœurs de ses populations. Mais ce n'est pas ici la place de réfuter complètement toutes les assertions qu'il a alléguées, dont plusieurs ne sont peut-être applicables qu'à la ville de Batavia seule, et encore ne sont-ce que des faits isolés qu'il serait difficile de prouver.

» C'est ainsi que M. Heinzen prétend d'abord que l'armée coloniale se compose presqu'exclusivement de soldats allemands, que le soldat hollandais est favorisé à leur préjudice quant à l'avancement, et qu'en outre ils sont continuellement exposés aux plus mauvais traitemens de la part de leurs supérieurs. Tous ces faits portent en eux-mêmes leur réfutation. Car on ne s'imaginera pas que tant d'Allemands iraient s'aventurer à Java, sans y être encouragés par leurs compatriotes qui y résident, et si tout ce que M. Heinzen dit des mauvais traitemens et de l'oppression que nous y éprouvons était vrai, *il serait incompréhensible quel intérêt pourraient avoir les Allemands demeurant à Java, d'y attirer leurs compatriotes?* Serait-ce pour leur faire partager leur infortune? Je pourrais citer au besoin les noms d'un grand nombre d'Allemands occupant des fonctions tant civiles que militaires, et qui tous sont on ne peut plus contens de leur sort aux Indes-Néerlandaises. Ils partageraient certainement mon indignation, s'ils savaient tout ce qui se dit et s'écrit en Allemagne au sujet des colonies.

» Depuis seize ans que je suis au service du gouvernement colonial des Pays-Bas, d'abord comme militaire et plus tard comme employé dans l'administration civile, non-seulement je n'ai jamais éprouvé d'autres désagrémens que ceux inséparables à tout pays tropical; mais je n'ai jamais eu qu'à me louer des sentimens de bienveillance et d'équité du gouvernement. Un acte récent m'en a fourni une nouvelle preuve, et je n'hésite pas à la rendre publique. Lorsque il y a quelque temps, je demandai au gouvernement de Java un congé de deux ans pour faire un voyage dans ma patrie, non-seulement ce congé me fut aussitôt accordé, mais encore on me remit en même temps une gratification (que je n'avais pas demandée) pour subvenir à mes frais de voyage. Serait-ce par hasard là ce que M. Heinzen appelle de l'oppression?

» L'assertion de M. Heinzen que les indigènes sont opprimés, est également fausse. Si M. Heinzen avait pris le temps de parcourir l'intérieur du pays et de connaître de plus près les colons, dont se compose presque exclusivement la population de Java, il aurait pu sans grande peine acquérir la conviction, que, loin d'être mécontent et remuant, l'indigène se trouve très-heureux et ne s'occupe que d'utiliser ses bras et les fruits de son travail. Les résultats heureux que l'on obtient à Java sont uniquement dûs à la sage administration du gouvernement, qui, avec la prospérité du pays, s'occupe également de celle de sa population. Le gouvernement ordonne rigoureusement à chaque employé de traiter avec douceur les indigènes, et d'user de bonté même envers ceux qui se seraient rendus coupables de quelque faute. Si M. Heinzen s'était seulement donné la peine de visiter les prisons qui renferment les condamnés criminels, il aurait aussi pu se convaincre de la manière toute humaine dont le gouvernement néerlandais en use à leur égard, et certes, il n'aurait pas parlé de mauvais

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE.

LES MYSTÈRES DE PARIS. (1)

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE IX.

La Nuit.

Rodolphe!! Mme Georges!!!

Le Maître-d'Ecole ne pouvait se croire abusé par une fortuite ressemblance de noms; avant de le condamner à un terrible supplice, Rodolphe lui avait dit porter à Mme Georges un vif intérêt. Enfin, la présence récente du nègre David dans cette ferme, prouvait au Maître-d'Ecole qu'il ne se trompait pas.

Il reconnut quelque chose de providentiel, de fatal, dans cette dernière rencontre qui renversait les espérances qu'il avait un moment fondées sur la générosité du maître de cette ferme.

Son premier mouvement fut de fuir.

Rodolphe lui inspirait une invincible terreur, peut-être se trouvait-il à cette heure dans la ferme... à peine remis de sa stupeur, le brigand se leva de table, prit la main de Tortillard, et s'écria d'un air égaré;

— Allons-nous-en... conduis-moi... sortons d'ici!

Les laboureurs se regardèrent avec surprise.

— Vous en aller... maintenant?... Vous n'y pensez pas, mon pauvre homme, — dit le père Châtelain. — Ah ça! quelle mouche vous pique? est-ce que vous êtes fou?...

Tortillard saisit adroitement cet à-propos, poussa un long soupir, fit un signe de tête affirmatif, et, mettant son index sur son front, il donna ainsi à entendre aux laboureurs que la raison de son prétendu père n'était pas fort saine.

Le vieux laboureur lui répondit par un signe d'intelligence et de compassion.

— Viens, viens, sortons! — répéta le Maître-d'Ecole en cherchant à entraîner l'enfant.

Tortillard, absolument décidé à ne pas quitter un bon gîte pour courir les champs par cette froidure, dit d'une voix dolente:

— Mon Dieu! pauvre papa, c'est ton accès qui te reprend, calme-toi, ne sors pas dehors par le froid de la nuit... ça te ferait mal... J'aimerais mieux, vois-tu, avoir le chagrin de te désobéir que de te conduire hors d'ici à cette heure. — Puis, s'adressant aux laboureurs: — N'est-ce pas, mes bons messieurs, que vous m'aiderez à empêcher mon pauvre papa de sortir?

— Oui, oui, sois tranquille, mon enfant, — dit le père Châtelain, — nous n'ouvrirons pas à ton père... Il sera bien forcé de coucher à la ferme!

— Vous ne me forcerez pas à rester ici! — s'écria le Maître-d'Ecole; — et puis d'ailleurs je gênerais votre maître... Monsieur... Rodolphe... Vous m'avez dit que la ferme n'était pas un hospice. Ainsi, encore une fois, laissez-moi sortir...

— Gêner notre maître?... Soyez tranquille... Malheureusement il n'habite pas à la ferme, il n'y vient pas aussi souvent que nous le voudrions... Mais serait-il ici, que vous ne le gêneriez pas du tout... Cette maison n'est pas un hospice, c'est vrai; mais je vous ai dit que les infirmes aussi à plaindre que vous pouvaient y passer un jour et une nuit...

— Votre maître n'est pas ici... ce soir? — demanda le Maître-d'Ecole d'un ton moins effrayé.

— Non; il doit venir, selon son habitude, dans cinq ou six jours. Ainsi, vous le voyez, vos craintes n'ont pas du sens... Il n'est pas probable que notre bonne dame descende maintenant; sans cela elle vous rassurerait. N'a-t-elle pas ordonné qu'on fasse votre lit ici? Du reste, si vous ne la voyez pas ce soir, vous lui parlerez demain avant votre départ... Vous lui ferez votre petite supplique, afin qu'elle intéresse notre maître à votre sort, et qu'il vous garde à la ferme...

— Non, non! — dit le brigand avec terreur, — j'ai changé d'idée... mon fils a raison: ma parente de Louvres aura pitié de moi... J'irai la trouver.

— Comme vous voudrez, — dit complaisamment le père Châtelain, croyant avoir à faire à un homme dont le cerveau était un peu fêlé. — Vous partirez demain matin; quant à vous mettre en route ce soir avec ce pauvre petit, n'y comptez pas. Nous y mettrons bon ordre.

Quoique Rodolphe ne fût pas à la ferme, les terreurs du Maître-d'Ecole n'étaient pas calmées; bien qu'affreusement défiguré, il craignait encore d'être reconnu par sa femme, qui d'un moment à l'autre pouvait descendre; dans ce cas, il ne doutait pas qu'elle le dénonçât et le fît arrêter, persuadé qu'en lui infligeant un châtiment terrible, Rodolphe avait surtout satisfait à la haine et à la vengeance de Mme Georges.

Mais le brigand ne pouvait quitter la ferme, il se trouvait à la merci de Tortillard. Il se résigna donc; mais pour éviter d'être surpris par sa femme, il dit au laboureur:

— Puisque vous m'assurez que cela ne gênera pas votre maître, ni votre dame... j'accepte l'hospitalité que vous m'offrez; mais comme je suis très-fatigué, je vais, si vous le permettez, aller me coucher; je voudrais repartir demain matin au point du jour.

— Oh, demain matin, à votre aise! on est matinal ici; et de peur que vous ne vous égariez de nouveau, on vous mettra dans votre route.

— Moi, si vous voulez, j'irai conduire ce pauvre homme un bon bout de chemin, — dit Jean-René, — puisque Madame m'a dit de prendre la carriole pour aller chercher demain des sacs d'argent chez le notaire, à Villiers-le-Bel.

— Tu mettras ce pauvre aveugle dans sa route, mais tu iras sur tes jambes, — dit le père Châtelain; — Madame a changé d'avis tantôt, elle a réfléchi avec raison que ce n'était pas la peine d'avoir à la ferme et à l'avance une si grosse somme; il sera temps d'aller lundi prochain à Villiers-le-Bel; jusque-là l'argent est aussi bien chez le notaire qu'ici.

— Madame sait mieux que moi ce qu'elle a à faire; mais qu'est-ce qu'il y a à craindre ici pour l'argent, père Châtelain?

— Rien, mon garçon, Dieu merci! Mais c'est égal, j'aimerais mieux avoir ici cinq cents sacs de blé, que dix sacs d'écus.

— Voyons, — reprit le père Châtelain en s'adressant au brigand et à Tortillard, — venez, mon brave homme, et toi, suis-moi, mon enfant, — ajouta-t-il en prenant un flambeau. Puis, précédant les deux hôtes de la ferme, il les conduisit dans une petite chambre du rez-de-chaussée où ils arrivèrent après avoir traversé un large corridor sur lequel s'ouvraient plusieurs portes.

Le laboureur posa la lumière sur une table et dit au Maître-d'Ecole:

— Voici votre gîte; que le bon Dieu vous donne une nuit franche, mon brave homme! quant à toi, mon enfant, tu dormiras bien, c'est de ton âge.

Le brigand alla s'asseoir sombre et pensif sur le bord du lit auprès duquel il fut conduit par Tortillard.

Le petit boiteux fit un signe d'intelligence au laboureur au moment où celui-ci sortait de la chambre, et le rejoignit dans le corridor.

— Que veux-tu, mon enfant? — lui demanda le père Châtelain.

— Mon Dieu! mon bon monsieur, je suis bien à plaindre! quelquefois mon pauvre papa a des attaques pendant la nuit, c'est comme des convulsions; je ne puis pas le secourir à moi tout seul; si j'étais obligé d'appeler du secours... est-ce qu'on m'entendrait d'ici?

— Pauvre petit! — dit le laboureur avec intérêt, — sois tranquille... Tu vois bien cette porte là, à côté de l'escalier?

— Oui, mon bon monsieur, je la vois...

— Eh bien! un de nos valets de ferme couche toujours là; tu n'aurais qu'à aller l'éveiller, la clef est à sa porte; il viendrait t'aider à secourir ton père.

— Hélas! monsieur, ce garçon de ferme et moi nous ne viendrions peut-être pas à bout de mon pauvre papa, si ses convulsions le prenaient... Est-ce que vous ne pourriez venir aussi, vous qui avez l'air si bon... si bon?

— Moi, mon enfant, je couche, ainsi que les autres laboureurs, dans un corps de logis tout au fond de la cour; mais rassure-toi, Jean-René est vigoureux, il abattrait un taureau par les cornes. D'ailleurs, s'il fallait quelqu'un

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

traitemens et d'oppression que l'on y fait endurer.

» Ces lignes que l'amour de la vérité m'a seul dictées, n'ont d'autre but que celui de faire connaître à l'Allemagne le véritable état des choses dans les colonies néerlandaises et dans son gouvernement, et pour que dorénavant mes compatriotes n'ajoutent pas foi à tout ce que l'on débite à cet égard. Je serais fâché si M. Heinzen ou tout autre s'en trouvait blessé ; car mon intention n'est nullement d'entretenir une polémique à ce sujet.

» Berlin, le 26 octobre 1842.

» *Signé*, A. HERZ,
» *Employé au gouvernement des Pays-Bas à Java.* »

Hier, la Cour provinciale de justice de la Hollande-Septentrionale a prononcé la peine capitale contre Hélène Schauwecker, veuve d'Albert Petersen, du chef de vol domestique et d'assassinat sur la personne de son maître, M. de Lagh, ancien commissaire de police à Amsterdam, qui n'a échappé qu'à grand'peine à cette tentative d'assassinat.

Les premiers froids qu'on a déjà signalés en France et en Belgique, se sont fait ressentir avec quelque intensité dans le Nord des Pays-Bas et on lit dans le *Camper Courant* que les fossés de Kampen et les eaux intérieures aux environs de cette ville étaient déjà gelés et tout a fait pris, depuis le 9 de ce mois.

Les fournisseurs de la cour, les frères Lurasco à Amsterdam, viennent de transmettre à Middelbourg, pour le compte de la régence de cette ville, un modèle pour une statue en bronze de l'amiral De Ruyter. Ce modèle a la hauteur de 88 pouces des Pays-Bas et est une copie réduite du monument colossal élevé, l'année dernière à Flessingue, à la mémoire du grand'homme ; il est également de notre habile sculpteur Royer. MM. Lurasco ont ouvert une souscription dont les registres seront fermés le 31 décembre de cette année et le modèle est exposé dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Middelbourg, où le public sera admis tous les jours, pendant une quinzaine, de midi à deux heures de relevée.

Nouvelles et Faits Divers.

La *Gazette d'Etat de Prusse*, du 9 novembre, annonce que le professeur Dahlmann, un des sept professeurs expulsés dans le temps de l'Université de Gœttingue, a été nommé par S. M. prussienne, professeur des Sciences politiques et de l'histoire de l'Allemagne, dans la Faculté de philosophie, près de l'Université de Bonn.

— Le 6 novembre, on a reçu à Munich la nouvelle de la mort de S. A. le prince Frédéric-Kraft-Henri d'Oettingen-Wallerstein, chef de la famille princière de ce nom, chevalier de la Toison-d'Or, etc., né le 16 octobre 1793.

— On annonce de Weimar que Liszt, a été engagé par S. A. R. la Grande-Duchesse de Saxe-Weimar qui, comme on sait, protège si éminemment les Beaux-Arts, à diriger pendant trois mois de l'hiver, les concerts de la cour, de la même manière que l'a fait autrefois Hummel. Liszt commencera ses fonctions, à son retour du grand voyage artistique qu'il va entreprendre avec Rubini.

— On mande d'Anvers, le 10 novembre : Le bateau à vapeur *British Queen* fait des préparatifs pour entrer dans les bassins. On s'occupe à démonter les roues, et au transbordement du charbon qu'il a encore à bord.

— Il existe dans la sacristie de la petite église du hameau de Lummel, à une demi-lieue de Maestricht, des fonts baptismaux en pierre, extrêmement remarquables par leur haute antiquité. Leur forme, ainsi que les sculptures bizarres dont ils sont ornés, semblent indiquer qu'ils remontent à une époque antérieure au IXe siècle. Ils ont été évidemment construits au temps où les baptêmes se faisaient encore par immersion, c'est-à-dire, en plongeant l'enfant tout entier dans le fonds baptismal.

Les églises d'Occident ont les premières abandonné l'usage des baptêmes par immersion qui se pratique encore en Orient, où l'usage des bains froids offre moins d'inconvéniens, à cause du climat. Dès le IXe siècle, on avait adopté généralement dans les pays septentrionaux, l'usage du baptême par infusion, c'est-à-dire, en versant l'eau sur la tête. Le concile de Calchut ou Celchyt, en Angleterre, tenu en 816, ordonna que le prêtre ne se contenterait pas de verser de l'eau sur la tête de l'enfant, mais qu'il plongerait la tête tout entière dans les fonds baptismaux. Des raisons d'hygiène ont également fait abandonner cet usage.

Le cinquantième canon des apôtres ordonne d'administrer le baptême par trois immersions. Plusieurs pères de l'Église ont considéré ce rite comme une tradition apostolique dont l'intention était de remarquer la distinction des trois personnes de la Sainte-Trinité,

Les fonts baptismaux de Lummel nous paraissent dignes, en tout point, de fixer l'attention des antiquaires.

EXTÉRIEUR.

ITALIE. — ROME, 29 octobre. On va commencer les travaux relatif au nettoiement du Tibre, pour que le service de la navigation par la vapeur puisse se faire sans obstacle. Comme ces sortes de travaux, de la manière dont ils sont conduits ici, exigent beaucoup de temps et d'argent, le gouvernement a fait construire chez des mécaniciens anglais, établis à Rome, deux machines au moyen desquelles les travaux de nettoiement seront considérablement simplifiés.

Les différentes Sociétés philharmoniques de notre ville font de brillans préparatifs pour la réception de Spontini, qui est attendu prochainement.

PRUSSE. — BERLIN, 9 novembre. La *Gazette d'Etat* de ce jour publie la fin des débats sur la question des chemins de fer dans le sein des comités des Etats-Provinciaux. Dans la séance dont il s'agit (29 octobre), le ministre président, a posé les deux questions suivantes :

« 1° L'assemblée est-elle d'opinion que l'exécution d'un vaste système de chemins de fer, est dans l'intérêt bien compris du pays, alors que l'exécution n'en pourrait avoir lieu que sous la réserve d'une nouvelle majoration possible, bien qu'improbable, d'impôts (au plus du montant de 2 millions de thalers, dont la réduction était promise à dater du 1er janvier prochain) ?

» 2° Priera-t-on S. M., afin de ne pas affaiblir l'impression favorable produite par la promesse d'une réduction des impôts, de renoncer totalement à cette réserve, parce que l'assemblée peut donner la complète assurance que le pays, même sans cette réserve, sera toujours prêt à accorder avec joie, non seulement ce que demandent les besoins, mais aussi ce qu'exigent d'importans intérêts nationaux ? »

Ces deux questions ont été résolues affirmativement. La première a été adoptée par 72 voix contre 25, à savoir :

Membres du Comité des Etats-Provinciaux.	*Oui.*	*Non.*
De Prusse	12	»
» Brandebourg	5	7
» Poméranie	11	1
» Silésie	9	2
» Posen	11	1
» Saxe	9	3
» Westphalie	6	6
» Province Rhénane	9	6
Total	72	25
	97 voix.	

La seconde question a été adoptée par 82 voix contre 14, à savoir :

Membres du Comité des Etats-Provinciaux.	*Oui.*	*Non.*
De Prusse	12	»
» Brandebourg	7	5
» Poméranie	12	»
» Silésie	8	3
» Posen	8	4
» Saxe	11	1
» Westphalie	11	1
» Province Rhénane	13	»
Total	82	14
	96 voix.	

SUISSE. — On écrit des frontières, le 5 novembre :

« On dit que le *Vorort* est dans l'intention de prier le roi de Prusse d'être l'arbitre du différend existant entre le grand-duché de Bade et le canton d'Argovie. » (*Gazette de Cologne.*)

ESPAGNE. — MADRID, 1 novembre. Le *Castillan* contient la déclaration suivante émanée de la réunion des journalistes indépendans : 1° Nous déclarons qu'à partir de ce jour, nous formons une convention solidaire dans le but de défendre la liberté de la presse dans les bornes de la légalité et conformément à la Constitution et aux lois ; 2° nous déclarons que l'association, protectrice de la liberté de la presse, emploiera pour arriver à son but tous les moyens licites, soit contre le gouvernement même, soit contre toute autre personne ; 3° l'association défendra aussi la liberté et la sécurité individuelle garanties par la Constitution, et violées dans une grande partie de la monarchie par les agens militaires et politiques du gouvernement ; 4° l'association défendra et soutiendra par toutes les voies licites la non-prorogation de la minorité de la reine Isabelle.

Le *Castillan* ajoute ce qui suit : « Si le gouvernement continue la lutte qu'il a entamée contre la presse, nous ne reculerons pas devant les dangers d'un combat, car la justice et la modération sont de notre côté. Dans un système de publicité comme celui qui nous régit, nous avons cru devoir nous adresser à ... nous avons cru devoir informer du véritable état des choses la nation qui nous soutient par ses votes ; nous espérons que les Cortès, le corps électoral et la presse des provinces, ainsi que tous les bons citoyens s'empresseront de répondre à notre ...

— Quelques journaux ont dit que le gouvernement avait défendu aux Infants de Paule de rentrer à Madrid. Nous doutons que le gouvernement se soit avancé jusque-là. Quels que soient les spécieux prétextes tirés de *la raison d'état*, nous ne pouvons croire que l'on viole aussi ouvertement la Loi Fondamentale, qu'un Espagnol, quel que soit son rang, doive accepter la résidence que le gouvernement lui assigne, avant d'être convaincu d'un crime, et avant qu'un arrêt judiciaire ait déterminé la peine que la loi appliquerait au délit, s'il y avait lieu. Nous nous abstenons d'aborder cette importante question de justice et de *sûreté individuelle*, en attendant des renseignemens plus certains. Nous espérons que les journaux ministériels démentiront les bruits en question, ou qu'ils révèleront les motifs sur lesquels la décision du gouvernement se fonde. Après, nous entrerons dans le débat. (*Eco* ...)

PORTUGAL. — LISBONNE, le 31 octobre. — (*Correspondance du* Morning Chronicle.) — Les relations du gouvernement avec le Saint-Siège semblent être à la veille d'une rupture. Le gouvernement désire que le pape confirme tous les évêques qu'il a nommés depuis l'année 1833. Le pape refuse d'en confirmer un certain nombre auxquels il reproche une conduite scandaleuse. Il est probable que tout cela finira par le renvoi du nonce Cappacini ; et, comme le gouvernement ne rétablit ses rapports avec le saint-siége que pour obtenir la reconnaissance de la reine dona Maria, et qu'il a réussi, il lui importe peu d'entretenir avec le saint-siége des relations ultérieures.

— On écrit de Lisbonne, 31 octobre, au *Morning Herald* :

« Le prince de Joinville et le duc d'Aumale ont été reçus d'une manière brillante par la cour durant leur séjour dans la capitale. Jeudi dernier, LL. AA. RR. ont assisté à une revue des troupes à Campo-Pequeno, grande plaine à un demi-mille de la ville. Le roi Ferdinand, accompagné d'un nombreux état-major, a parcouru les rangs. Les troupes ont défilé, puis elles se sont avancées en présentant les armes. Le prince de Joinville portait l'uniforme de marin et le duc d'Aumale celui de général. Ces deux princes sont l'un et l'autre très-bien.

» L'influence française en Portugal est en progrès, la ... descend. Notre ambassadeur ayant sollicité du ministre des affaires étrangères l'exemption, pour nos compatriotes, de la taxe appelée *Manoio*, que les Français ne paient point, le ministre a répondu que les Français seraient forcés de payer cette taxe, n'ayant aucune raison plausible pour s'y soustraire. »

A la date de cette lettre, le prince de Joinville était encore à Lisbonne.

ANGLETERRE. — LONDRES, le 9 novembre. Le *Times* annonce encore la perte d'un bateau à vapeur anglais. Le *Spitfire*, appartenant à la marine royale et ayant à son bord deux compagnies du 3e régiment de l'Inde. Il a touché sur un rocher dans le golfe de Honduras, le 10 septembre, et en moins de deux heures, il s'est totalement rempli d'eau. On s'attendait à ce qu'il coulât dans la nuit, et, dans ce cas, pas un homme n'aurait été sauvé ; heureusement le bâtiment a pu atteindre deux petites îles où il a débarqué son monde, qui, de là, s'est rendu à Belise. Un seul homme a péri victime de sa propre imprudence.

— Il y a eu avant-hier un commencement d'incendie dans les bassins de Ste-Catherine ; mais les secours sont arr...

---

pour vous aider, il irait avertir notre vieille cuisinière : elle couche au premier à côté de notre dame et de notre demoiselle... et au besoin la bonne femme sert de garde-malade, tant elle est soigneuse.

— Oh ! merci, merci ! mon digne monsieur, je vas prier le bon Dieu pour vous, car vous êtes bien charitable d'avoir comme cela pitié de mon pauvre papa...

— Bien, mon enfant... Allons, bon soir, il faut espérer que tu n'auras besoin du secours de personne pour contenir ton père ; rentre, il t'attend peut-être.

— J'y cours. Bonne nuit, monsieur.

— Dieu te garde, mon enfant !...

Et le vieux laboureur s'éloigna.

A peine eut-il le dos tourné, que le petit boiteux lui fit ce geste suprêmement moqueur et insultant, familier aux *gamins* de Paris, geste qui consiste à se frapper la nuque du plat de la main gauche, et à plusieurs reprises, en lançant chaque fois en avant la main droite toute ouverte.

Avec une astuce diabolique, ce dangereux enfant venait de surprendre une partie des renseignemens qu'il voulait avoir pour servir les sinistres projets de la Chouette et du Maître-d'Ecole. Il savait déjà que le corps de logis où il allait coucher n'était habité que par Mme Georges, Fleur-de-Marie, une vieille cuisinière et un garçon de ferme.

Tortillard, en rentrant dans la chambre qu'il occupait avec le Maître-d'Ecole, se garda bien de s'approcher de lui. Ce dernier l'entendit et lui dit à voix basse :

— D'où viens-tu encore, gredin ?

— Vous êtes bien curieux, *sans yeux*...

— Oh ! tu vas me payer tout ce que tu m'as fait souffrir et endurer ce soir, enfant de malheur ! — s'écria le Maître-d'Ecole ; et il se leva furieux, cherchant Tortillard à tâtons, en s'appuyant aux murailles pour se guider. — Je t'étoufferai, va ! méchante vipère !...

— Pauvre papa... Nous sommes donc bien gais, que nous jouons au colin-maillard avec notre petit enfant chéri ? — dit Tortillard en ricanant et en échappant le plus facilement du monde aux poursuites du Maître-d'Ecole.

Celui-ci, d'abord emporté par un mouvement de colère irréfléchi, fut bientôt obligé, comme toujours, de renoncer à atteindre le fils de Bras-Rouge.

Forcé de subir sa persécution effrontée jusqu'au moment où il pourrait se venger sans péril, le brigand, dévorant son courroux impuissant, se jeta sur son lit en blasphémant.

— Pauvre papa... est-ce que tu as une rage de dents.., que tu jures comme ça ? Et M. le curé, qu'est-ce qu'il dirait s'il t'entendait ?... il te mettrait en pénitence...

— Bien ! bien ! — reprit le brigand d'une voix sourde et contrainte après un long silence, — raille-moi, abuse de mon malheur... lâche que tu es !... C'est beau, va ! c'est généreux !

— Oh ! c'te balle ! généreux ! Que ça de toupet ? — s'écria Tortillard en éclatant de rire ; — excusez !.. avec ça que vous mettiez des mitaines pour ficher des volées à tout le monde à tort et à travers, quand vous n'étiez pas borgne de chaque œil !

— Mais je ne t'ai jamais fait de mal... à toi... Pourquoi me tourmentes-tu ainsi ?

— Parce que vous avez dit des sottises à la Chouette, d'abord... Et quand je pense que monsieur voulait se donner le genre de rester ici, en faisant le câlin avec les paysans... Monsieur voulait peut-être se mettre au lait d'anesse ?

— Gredin que tu es ! si j'avais eu la possibilité de rester à cette ferme, que le tonnerre écrase maintenant ! tu m'en aurais presque empêché, avec tes insolences...

— Vous ! rester ici ! en voilà une farce ! Et qu'est-ce qui aurait été la bête de souffrance de *madame la Chouette ?* Moi ! peut-être ? Merci, je sors d'en prendre !

— Méchant avorton !...

— Avorton ! tiens, raison de plus ; je dis comme *ma tante* la Chouette, il n'y a rien de plus amusant que de vous faire rager à mort... vous qui me tueriez d'un coup de poing... c'est bien plus *délicat* que si vous étiez faible... Vous étiez joliment drôle, allez, ce soir à table... Dieu de Dieu ! quelle comédie je me donnais à moi tout seul... un vrai *pourtour* de la Gaieté ! A chaque coup de pied que je vous allongeais en sourdine, la colère vous portait le sang à la tête, et vos yeux blancs devenaient rouges au bord : il ne leur manquait qu'un petit peu de bleu au milieu ; avec ça ils auraient été tricolores... deux vraies cocardes de sergent-de-ville, quoi !...

— Allons, voyons, tu aimes à rire, tu es gai... bah... c'est de ton âge ; je ne me fâche pas, — dit le Maître-d'Ecole d'un ton affectueux et dégagé, espérant apitoyer Tortillard ; — mais au lieu de rester-là à me blaguer, tu ferais mieux de te souvenir de ce que t'a dit la Chouette, que tu aimes tant ; tu devrais tout examiner, prendre des empreintes. As-tu entendu ? ils ont parlé d'une grosse somme d'argent qu'ils auront ici lundi... Nous y reviendrions avec les amis et nous ferions un bon coup... Bah ! j'étais bien bête de vouloir rester ici... j'en aurais eu assez au bout de huit jours de ces bonasses de paysans... N'est-ce pas, mon garçon ? — dit le brigand pour flatter Tortillard.

— Vous m'auriez fait de la peine, parole d'honneur, — dit le fils de Bras-Rouge en ricanant.

— Oui, oui, il y a un bon coup à faire ici... Et quand même il n'y aurait rien à voler, je reviendrais dans cette maison avec la Chouette pour me venger — dit le brigand d'une voix altérée par la fureur et par la haine ; — Je suis bien sûr ma femme qui a excité contre moi cet infernal Rodolphe ; et en m'aveuglant, ne m'a-t-il pas mis à la merci de tout le monde... de la Chouette... d'un gamin comme toi... Eh bien ! puisque je ne peux pas me venger sur lui, je me vengerai sur ma femme !... Oui, elle paiera pour tous... quand je devrais mettre le feu à cette maison et m'ensevelir moi-même sous ses décombres... Oh ! je voudrais !... je voudrais !...

— Vous voudriez bien la tenir votre femme, hein, vieux ! et dire qu'elle est à dix pas de vous... c'est ça qu'est vexant ! Si je voulais, je vous conduirais à la porte de sa chambre... moi... car je sais où elle est sa chambre... je le sais ; je le sais ! — ajouta Tortillard en chantonnant selon son habitude.

— Tu sais où est sa chambre ? — s'écria le Maître-d'Ecole avec une joie féroce, — tu le sais ?...

— Je vous vois venir, — dit Tortillard ; — je vas vous faire faire le beau sur vos pattes de derrière, comme un chien à qui on montre un os... Attention, vieux Azor !

— Tu sais où est la chambre de ma femme ?... — répéta le brigand en se tournant du côté où il entendait la voix de Tortillard.

— Oui, je le sais ; et ce qu'il y a de fameux, c'est qu'un seul garçon de ferme couche dans le corps de logis où nous sommes ; je sais où est sa porte ; la clef est après : crac ! un tour, et il est enfermé... Allons, debout, vieux Azor !

— Qui t'a dit cela ? s'écria le brigand en se levant involontairement.

— Bien, Azor... A côté de la chambre de votre femme couche une vieille cuisinière... un autre tour de clef, et nous sommes maîtres de la maison, maîtres de votre femme et de la jeune fille à la mante grise que nous voulions enlever... Maintenant, la patte, vieux Azor, faites le beau pour ce maître de suite.

— Tu mens, tu mens... Comment saurais-tu cela ?

— Moi boiteux, mais moi pas bête... Tout-à-l'heure j'ai inventé de dire au vieux bibard de laboureur que la nuit vous aviez quelquefois des convulsions, et je lui ai demandé où je pourrais trouver du secours si votre attaque vous prenait... Alors il m'a répondu que si ça vous prenait, je pourrais réveiller le valet et la cuisinière, et il m'a enseigné où ils couchaient... l'un en bas, l'autre en haut... au premier, à côté de votre femme, votre femme ! votre femme.

Et Tortillard de répéter son chant monotone.

Après un long silence, le Maître-d'Ecole lui dit d'une voix calme, avec une sincère et effrayante résolution :

— Ecoute... J'ai assez de la vie... Tout à l'heure... eh bien ! oui... je l'avoue... j'ai eu une espérance qui me fait maintenant paraître mon sort plus

temps pour l'arrêter avant qu'on pût craindre un plus grand malheur.

— De nouveaux troubles ont éclaté parmi les houilleurs de l'Ayrshire, plusieurs fosses ont été attaquées par les insurgés, dont une bande a pénétré jusque dans la petite ville de Wallacetown, où elle a dévasté plusieurs maisons. La conséquence de ces excès a été que les ouvriers qui avaient recommencé à travailler sur plusieurs exploitations ont de nouveau quitté leur besogne, préférant chômer plutôt que de risquer leur vie. Des troupes ont été mandées sur les lieux. (*Ayr-Advertiser.*)

— La maison Goddard et Hill vient de faillir à Birmingham; on estime diversement son passif, l'évaluation la plus raisonnable le fait monter à 60,000 livres sterlings. On craint qu'après la suspension des travaux des établissemens M. R. Harris et la faillite Goddard et Hill, nous n'ayons à déplorer d'autres catastrophes de ce genre. (*Birmingham-Journal.*)

— Tous les individus condamnés à la déportation par la commission spéciale ont été conduits sur les pontons, excepté deux qui devront auparavant subir un emprisonnement. Malgré cette évacuation et le grand nombre de personnes qui ont été acquittées par le jury, il restera encore dans les prisons du comté de Stafford 660 individus condamnés à la suite des derniers troubles. (*Stafford-Advertiser.*)

— L'*Isis*, bateau à vapeur de la Compagnie royale, s'est perdu après avoir été jeté à la côte sur le point de Porto-Rico. Ce bateau a disparu sous les flots en vue des Bermudes. On se plaint généralement des défauts d'instruction ou d'expérience des officiers commandant ces paquebots en ce qui concerne la navigation le long des Indes-Occidentales. (*Standard.*)

— Les naufragés du pyroscaphe l'*Isis*, recueillis par le *Medway*, et arrivés à Southampton, sont dans une situation vraiment déplorable; ils ont tout perdu sauf les habits qu'ils portaient au moment du désastre. Les pertes causées par ce naufrage sont évaluées à 90,000 livres; l'*Isis* n'était assuré que pour la moitié de cette somme. (*The Globe*).

FRANCE. — Paris, 10 novembre. Le roi a reçu avant-hier successivement les délégués de plusieurs Chambres de Commerce et Chambres Consultatives, on cite ceux de Lille, Turcoing, Roubaix et Armentières, ainsi que ceux de Valenciennes et de Sedan. Sa Majesté a écouté avec bienveillance l'expression des inquiétudes causées dans ces cités manufacturières par l'annonce de l'Union douanière avec la Belgique, et elle a donné à ces délégués l'assurance que son gouvernement saurait prendre en considération tous les intérêts dans une question aussi importante, en accordant toute sa sollicitude au travail national. (*Moniteur Parisien*).

— La réunion Lemardelay a publié une partie d'une Adresse rédigée par elle contre l'union belge et remise à M. le président du conseil et à MM. les ministres des affaires étrangères et du commerce.

En voici les conclusions :

« L'ouvrier de nos villes hériterait de la misère que des spéculations désordonnées font peser aujourd'hui sur les ouvriers belges.

» Nos ports de Dunkerque et du Hâvre approvisionnent notre consommation et nos manufactures de vin, de denrées coloniales et de coton ; ces avantages, l'union les transporte immédiatement à Anvers ; Anvers devient naturellement le port de la Somme, du Pas-de-Calais, du Nord, des Ardennes et des départemens circonvoisins.

» En résumé, intérêt agricole, intérêt manufacturier, intérêt maritime, par l'union, tout chez nous décroît, tout en Belgique prospère. »

— On lit dans le *Journal de Rouen* :

« Nous ne savons pas si la prédication contre l'union belge a obtenu grand succès ailleurs ; mais, dans notre ville, voici quelles ont été les proportions du résultat :

» Un premier appel a été fait aux filateurs ; il s'est bien présenté une quarantaine de personnes à la réunion, qui a nommé pour délégués à Paris ceux qui avaient été les promoteurs de cette réunion.

» Un second appel a été fait, qui embrassait l'ensemble des manufacturiers en coton, et qui s'adressait non seulement aux industriels de l'arrondissement, mais encore à ceux de tout le département, voire même à ceux de tous les départemens voisins, et l'on avait eu le soin de fixer la réunion à un vendredi, jour de halle, c'est-à-dire de grande affluence d'industriels et de commercans dans notre cité. Eh bien ! la réunion s'est composée d'environ une soixantaine de personnes, qui ont également nommé pour leurs délégués à Paris les auteurs de la convocation.

» Or, si nos intérêts étaient réellement menacés, réellement alarmés, croit-on que les choses se fussent passées ainsi ?

» Voilà l'état des faits ; nous le livrons sans commentaire à l'appréciation des journaux de la capitale. »

— Voici les objections qui ont été exprimées dans la réunion qui a eu lieu le 5 novembre chez M. Fulchiron :

» 1° Pouvons-nous, sans transitions graduées, abolir nos lignes de douanes sur la frontière belge et passer à une liberté illimitée d'introduction de marchandises, car tel serait l'effet immédiat de l'Union douanière ?

» 2° Spécialement nos lainages, qui à tort ainsi que nos cotonnades et mousselines, jouissent de la prohibition d'entrée en France, nos toiles de chanvre et de lin, nos houilles, nos fers, protégés par des droits de 10, de 20, de 30 pour 100, pourront-ils soutenir la libre concurrence, à l'instant même, avec un pays où, par des causes permanentes, trop longues à énumérer, la fabrication est à meilleur marché et la main-d'œuvre à plus bas prix ? La conséquence forcée ne serait-elle pas une semblable réduction de salaire pour une grande partie des ouvriers français ?

» 3° Cette gène du fabricant et de l'ouvrier ne ferait-elle pas éprouver un contre-coup à certaines industries qui peuvent maintenant s'en croire à l'abri ? A-t-on remarqué, lorsqu'il y a souffrance de la part de plusieurs grandes fabrications, si la vente des étoffes et des objets de luxe éprouve une sensible diminution ?

» 4° Le midi de la France, que l'on pourrait croire séparé d'intérêts avec le Nord, ne s'y joint-il pas au contraire, en notable partie, à cause des lainages de Vienne, de l'Hérault, de l'Aude, du Tarn ; des fers et des houilles de la Loire, du Gard, de l'Aveyron, de l'Ariége, des Hautes et Basses-Pyrénées ; des toiles de Voiron, des Deux-Sèvres, de la Mayenne et de la Vendée ; des papeteries de l'Ardèche et de la Charente ?

» 5° Si les classes ouvrières sont moins payées, les vins seront-ils consommés en aussi grande quantité ?

» 6° Quelle serait la somme de pertes qu'éprouveraient les 1,500 millions de capitaux affectés aux cinq grandes industries des fers, des houilles, des toiles, des lainages et des cotons filés et tissés ?

» 7° Les ports de mer tels que ceux du Hâvre, de Dieppe, de Calais, de Dunkerque, auraient-ils à souffrir de l'Union douanière, et les navigateurs de la Baltique et du Nord ne trouveraient-ils pas leur avantage à entrer à Anvers pour éviter l'orageux passage de la Manche, puisque les frais de transport à Paris sont aujourd'hui, dit-on, égaux au Hâvre et à Anvers ?

» 8° Les Belges, excepté pour ce qu'ils fabriquent eux-mêmes, auraient-ils intérêt à faciliter la contrebande par les frontières hollandaises et les bruyères de Bréda, qui sont d'une garde difficile ?

» 9° Est-il vrai que les grandes Compagnies industrielles de la Belgique, qui expirent sous le poids d'une production outre mesure, se préparent à la jeter sur nos marchés et à la vendre à perte ? Est-il vrai qu'à Namur et à Liége 150,000 tonnes de fer sont amoncelées, et que la Compagnie des hauts-fourneaux se propose de les vendre à 17 fr. le quintal métrique, c'est-à-dire à fournir à la fois à la France une très-grande partie de ce qu'elle consomme annuellement ?

» 10° Si les compagnies souhaitent l'union, la masse de la nation belge la désire-t-elle ? voudra-t-elle payer 70 millions de plus sur le sucre, le café, les cuirs du Brésil, le tabac, le sel, etc., qui ne sont presque pas taxés chez elle, attendu, par exemple, que le monopole sur le tabac et le sel n'y existe pas ? et cependant l'égalité de droits est et serait la condition expresse du traité.

» 11° En supposant l'union adoptée par les Chambres et sanctionnée par le roi, comment procéderait-on en cas de difficultés législatives, administratives, contentieuses ou judiciaires, que les douanes font naître si souvent ? Pour les changemens de tarifs, faudrait-il qu'ils fussent votés par les Chambres des deux nations, ou la prédominance serait-elle accordée à la France ou à la Belgique ? La fierté belge ou française s'y soumettrait-elle ? Est-ce le roi des Français qui rendrait seul des ordonnances obligatoires pour les deux parties ? En serait-il de même pour les décisions du conseil-d'état et pour les arrêts des cours royales et de cassations ? Cependant il faudrait bien que ce fût l'un ou l'autre royaume qui eût la haute-main, car en pareille matière l'uniformité de législation et d'administration, même d'interprétation, est de toute nécessité.

» 12° En cas de refus de la part de la France d'adhérer à l'Union douanière, est-il à craindre que la Belgique se livre à l'Allemagne ? Ce dernier pays, dont l'industrie est naissante et qui a déjà repoussé les propositions du gouvernement belge au sujet de modifications sur les tarifs, voudra-t-il en admettre de plus étendues, lorsque la Belgique fabrique tout ce qu'il produit lui-même ?

» 13° Si l'Allemagne a pu former une Union douanière dans son sein, est-ce parce que ce pays était constitué différemment que la France et la Belgique ?

» 14° Serait-il plus convenable, dans la situation actuelle, de faire, entre la France et la Belgique, un large et libéral traité de commerce, admettant une immédiate diminution de tarifs et d'autres abaissemens successifs à des époques déterminées ? n'éviterait-on pas ainsi des secousses à nos industries nationales ? Celles-ci, prévenues de ces diminutions quinquennales ou triennales, si l'on veut, ne seraient-elles pas suffisamment excitées à faire promptement des progrès ? Le traité ainsi conçu n'est-il pas en réalité le désir secret de ceux d'entre les Belges qui sollicitent l'Union douanière, et, diplomatiquement, ne demandent-ils beaucoup que pour obtenir moins et surtout ce qu'il est plus aisé de leur accorder ? »

— On lit dans l'*Industriel Alsacien* de Mulhouse, du 6 novembre :

« Le comité des manufactures de l'industrie cotonnière des départemens de l'Est s'est réuni à Mulhouse mercredi dernier pour arrêter les démarches qu'il convenait de faire en ce moment que s'agite la question d'une union douanière avec la Belgique. Le comité, qui déjà l'année dernière avait eu occasion de manifester son opinion à ce sujet, avait déclaré que l'industrie cotonnière alsacienne ne voyait pas d'inconvénient à une union douanière pleine et entière avec la Belgique ; mais, pour que la fusion fût complète, qu'il fallait de toute nécessité que la Belgique adoptât nos lois de douanes et qu'elle adhérât à l'avance à toutes les modifications que les Chambres législatives françaises pourraient trouver utile d'y introduire. Le comité s'opposait de toutes ses forces à un traité de commerce qui aurait entraîné l'abandon du système protecteur qui nous régit actuellement.

» L'opposition que rencontre partout aujourd'hui ce projet d'union douanière a paru de nature à appeler sur cette question un plus sévère examen de la part du comité des manufacturiers de l'Est. Après une discussion des plus approfondies, dans laquelle la position exceptionnelle de l'Alsace, en ce qui concerne l'industrie cotonnière, a été prise en considération, il a été arrêté que, sans abandonner entièrement l'opinion par lui précédemment émise sur l'union douanière, le comité, sentant le besoin de s'éclairer davantage encore sur la question, enverrait à Paris deux de ses membres, munis de pleins pouvoirs, pour assister aux réunions qui pourront s'y tenir à l'occasion du projet dont il s'agit, et que ces délégués reviendraient en Alsace par la Belgique, afin de rendre compte au comité de la situation réelle de ce pays sous le rapport de l'industrie du coton. »

— L'administration des douanes vient de publier le tableau du commerce général de la France en 1841. D'après ce tableau, le commerce extérieur de la France a présenté dans cette année, des résultats encore plus satisfaisans que pendant les années antérieures ; il s'est élevé à 2 milliards 187 millions ; c'est 124 millions ou 6 p. c. de plus qu'en 1840, et 319 millions ou 17 p. c. de plus que la moyenne des cinq dernières années. Si on divise les années de 1827 à 1841 inclusivement, en trois périodes égales, on trouve que de 1837 à 1842, l'augmentation est de 62 p. c. sur la période de 1827 à 1841, est de 25 p. c. sur celle de 1832 à 1836 inclusivement.

Le mouvement commercial s'est réparti comme suit ; importations 1,121 millions, dans lesquels les produits étangers que la France a reçus pour sa propre consommation figurent pour 804 millions ; exportations 1,066 millions, dans lesquels les produits nationaux ressortent pour une somme de 760 millions. La France a donc consommé pour 44 millions de plus qu'elle n'a vendu aux autres pays.

Les valeurs exportées et importées se sont réparties dans les proportions suivantes : par terre, 631 millions ou 29 p. c. ; par mer, 1,556 millions ou 71 p. c. Le mouvement par terre se partage dans les pays limitrophes dans les rapports ci-après : Suisse,

---

affreux encore... la prison, le bagne, la guillotine ne sont rien auprès de ce que j'endure depuis ce matin... et cela, j'aurai à l'endurer toujours... Conduis-moi à la chambre de ma femme ; j'ai là mon couteau... je la tuerai... On me tuera après, ça m'est égal... La haine m'étouffe... Je serai vengé... ça me soulagera... Ce que j'endure, c'est trop, c'est trop ! pour moi devant qui tout tremblait. Tiens, vois-tu... si tu savais ce que je souffre... tu aurais pitié de moi... Depuis un instant il me semble que mon crâne va éclater... mes veines battent à se rompre... mon cerveau s'embarrasse...

— Un rhume de cerveau, vieux ?... connu... Éternuez... ça le purge... — dit Tortillard, en éclatant encore de rire.

— Voulez-vous une prise ?......

Et frappant bruyamment sur le dos de sa main gauche fermée, comme s'il eût frappé sur le couvercle d'une tabatière, il chantonna :

J'ai du bon tabac dans ma tabatière,
J'ai du bon tabac, tu n'en auras pas.

— Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! ils veulent me rendre fou ! — s'écria le brigand, devenu véritablement presque insensé par une sorte d'éréthisme de vengeance, sanguinaire, ardente, implacable, qui cherchait en vain à s'assouvir.

L'exubérance des forces de ce monstre ne pouvait être égalée que par leur impuissance.

Qu'on se figure un loup affamé, furieux, hydrophobe, harcelé pendant tout un jour par un enfant à travers les barreaux de sa cage, et sentant à deux pas de lui, une victime qui satisferait à la fois et sa faim et sa rage.

Au dernier sarcasme de Tortillard, le brigand perdit presque la tête.

A défaut de victime, il voulut, dans sa frénésie, répandre son propre sang... Le sang l'étouffait.

Un moment il fut décidé à se tuer, il aurait eu à la main un pistolet armé qu'il n'eût pas hésité. Il fouilla dans sa poche, en tira un long couteau-poignard, l'ouvrit, le leva pour s'en frapper... Mais, si rapides que furent ces mouvemens, la réflexion, la peur, l'instinct vital les devancèrent.

Le courage manqua au meurtrier, son bras armé retomba sur ses genoux.

Tortillard avait suivi ses mouvemens d'un œil attentif ; lorsqu'il vit le dénouement inoffensif de cette velléité tragique, il s'écria en ricanant :

— Garçon ; un duel !... plumez des canards...

Le Maître-d'Ecole, craignant de perdre la raison dans un dernier et inutile éclat de fureur, ne voulut pas, si cela se peut dire, entendre cette nouvelle insulte de Tortillard qui raillait si insolemment la lâcheté de cet assassin qui reculait devant le suicide. Désespérant d'échapper à ce qu'il appelait, par une sorte de fatalité vengeresse, la *cruauté* de cet enfant maudit, le brigand voulut tenter un dernier effort en s'adressant à la cupidité du fils de Bras-Rouge.

— Oh ! — lui dit-il, d'une voix presque suppliante, — conduis-moi à la porte de ma femme ; tu prendras tout ce que tu voudras dans sa chambre, et puis tu te sauveras, tu me laisseras seul... tu crieras au meurtre, si tu veux ! On m'arrêtera, on me tuera sur la place... tant mieux !... je mourrai vengé ; puisque je n'ai pas le courage d'en finir... oh ! conduis-moi... conduis-moi, il y a bien sûr chez elle de l'or, des bijoux ; je te dis que tu prendras tout... je ne te demande que de me conduire à la porte, près d'elle...

— Oui... j'entends bien ; vous voulez que je vous mène à sa porte..., et puis à son lit.... et puis que je vous dise où frapper, et puis que je vous guide le bras, n'est-ce pas ? vous voulez enfin me faire servir de manche à votre couteau !... vieux monstre ! — reprit Tortillard avec une expression de mépris, de colère et d'horreur qui, pour la première fois de la journée rendit sérieuse sa figure de fouine, jusqu'alors railleuse et effrontée — on me tuerait plutôt... entendez-vous.... que de me forcer à vous conduire chez votre femme.

— Tu refuses ?

Le fils de Bras-Rouge ne répondit rien.

Il s'approcha pieds nus et sans être entendu du Maître-d'Ecole, qui, assis sur son lit, tenait toujours son grand couteau à la main ; puis, avec une adresse et une prestesse merveilleuse, Tortillard lui enleva cette arme et fut d'un bond à l'autre bout de la chambre.

— Mon couteau ! mon couteau ! — s'écria le brigand en étendant les bras.

— Non, car vous seriez capable de demander demain matin à parler à votre femme et de vous jeter sur elle pour la tuer... puisque vous avez assez de la vie, comme vous dites, et que vous êtes assez poltron pour ne pas oser vous tuer vous-même....

— Il défend ma femme contre moi maintenant ! — s'écria le bandit, dont la pensée commençait à s'obscurcir. — C'est donc le démon, que ce petit monstre ? Où suis-je ? pourquoi la défend-il ?

— Pour te faire bisquer... — dit Tortillard, — et sa physionomie reprit son masque d'impudente raillerie.

— Ah ! c'est comme ça ! — murmura le Maître-d'Ecole, dans un complet égarement, — eh bien ! je vas mettre le feu à la maison !... nous brûlerons tous !... tous... j'aime mieux cette fournaise-là que l'autre... La chandelle... la chandelle...

— Ah ! ah ! ah ! — s'écria Tortillard, en éclatant de rire de nouveau ; si on ne t'avait pas soufflé ta chandelle... à toi... et pour toujours... tu verrais que la nôtre est éteinte depuis une heure...

Et Tortillard de dire, en chantonnant :

Ma chandelle est morte,
Je n'ai plus de feu...

Le Maître-d'Ecole poussa un sourd gémissement, étendit les bras, et tomba de toute sa hauteur sur le carreau, la face contre terre, frappé d'un coup de sang, il resta sans mouvement.

— Connu, vieux !... — dit Tortillard ; — c'est une frime pour me faire venir auprès de toi et pour me ficher une ratapiole... Quand tu auras assez fait la planche sur le carreau, tu te relèveras.

Et le fils de Bras-Rouge, décidé à ne pas s'endormir de crainte d'être surpris à tâtons par le Maître-d'Ecole, resta assis sur sa chaise les yeux attentivement fixés sur le brigand, persuadé que celui-ci lui tendait un piége, et ne le croyant nullement en danger.

Pour s'occuper agréablement, Tortillard tira mystérieusement de sa poche une petite bourse de soie rouge et compta lentement et avec des regards de convoitise et de jubilation dix-sept pièces d'or qu'elle contenait.

Voici la source des richesses mal acquises de Tortillard :

On se souvient que Mme d'Harville allait être surprise par son mari lors du fatal rendez-vous qu'elle avait accordé au commandant ; Rodolphe, en donnant une bourse à la jeune femme, lui avait dit de monter au cinquième étage chez les Morel, sous le prétexte de leur apporter des secours. Mme d'Harville gravissait rapidement l'escalier, tenant la bourse à la main, lorsque Tortillard descendant de chez le charlatan, gaigna la bourse de l'œil, fit semblant de tomber en passant auprès de la marquise, la heurta, et, dans le choc, lui enleva subtilement la bourse. Mme d'Harville, éperdue, entendant les pas de son mari, s'était hâtée d'arriver au cinquième, sans pouvoir se plaindre du vol audacieux du petit boîteux.

Après avoir compté et recompté son or, Tortillard, n'entendant plus aucun bruit dans la ferme, alla pieds nus, l'oreille au guet, abritant sa lumière dans sa main, prendre des empreintes de quatre portes qui ouvrent sur le corridor, prêt à dire, si on le surprenait hors de sa chambre, qu'il allait chercher du secours pour son père.

En rentrant, Tortillard trouva le Maître-d'Ecole toujours étendu par terre... Un moment inquiet, il prêta l'oreille, il entendit le brigand respirer librement ; il crut qu'il prolongeait indéfiniment sa ruse.

— Toujours du même donc ? — lui dit-il.

Un hasard avait sauvé le Maître-d'Ecole d'une congestion cérébrale sans doute mortelle. Sa chute avait occasionné un salutaire et abondant saignement de nez.

Il tomba ensuite dans une sorte de torpeur fiévreuse, moitié sommeil, moitié délire, et il fit alors ce rêve étrange ! ce rêve épouvantable !...

(*La suite à demain.*)

172 millions ou 27 p. c.; Belgique, 141 millions ou 22 p. c.; association allemande, 126 millions ou 20 p. c.; Etats Sardes, 117 millions ou 19 p. c.; Espagne, 11 millions ou 1 p. c. Voici comment se répartissent les 1,556 millions du commerce par mer : pays d'Europe, 775 millions ou 50 p. c.; pays hors d'Europe, 632 millions ou 41 p. c.; colonies françaises, 130 millions ou 8 p. c.; grande pêche, 19 millions ou 1 p. c.

Sous le rapport des pavillons, les 1,556 millions formant la totalité du commerce par mer, se divisent ainsi : par navires nationaux, 652 millions; par navires étrangers, 904 millions.

Les droits de toute sorte perçus par les douanes se sont élevés à 193 millions savoir : droits d'entrée, 130 millions, ou 67 p.c.; droits de sortie, 7 millions ou 4 p. c.; taxe de consommation des sels, 56 millions, soit 29 p. c. La comparaison fait ressortir sur 1840, un accroissement de 15 millions, qui porte presque en entier sur les droits d'entrée et notamment sur les sucres, les laines, les fils de lin et de chanvre.

— Le général de Lamoricière écrit de Mostaganem, le 22 octobre :

« Depuis plus de dix jours, il est impossible de savoir, même par nos meilleurs émissaires, ce que peut être devenu Abd-el-Kader; tout porte à croire qu'il s'est éloigné considérablement; cependant, nous nous tenons en garde, prêts à nous porter où besoin serait, s'il venait à reparaître. »

— On attend à Toulon la prochaine arrivée du contre amiral Lassusse, remplacé par M. Perceval-Deschênes, dans le commandement de la division navale du Levant, qui va, dit-on, recevoir une nouvelle organisation.

— On lit dans le *Journal de l'Eure* du 8, relativement aux troubles de Bernay :

« Tout est rentré dans l'ordre à Drucourt. La compagnie du 1er léger, qui y tenait garnison, serait parti dimanche, si l'autorité n'avait sagement jugé à propos d'attendre que le marché de Thiberville de lundi, fût passé. Il y avait tout lieu de croire qu'on n'aura aucun nouveau trouble à déplorer.

» Le nombre des arrestations s'élève, nous a-t-on dit, à une quarantaine, et plus de quinze personnes ont été blessées assez grièvement. »

— Les murs extérieurs de la chapelle expiatoire que la liste civile fait élever sur les lieux où le duc d'Orléans a rendu le dernier soupir sont terminés. Les travaux de détail ne seront repris qu'au retour de la belle saison.

Le roi est allé visiter la chapelle.

Les architectes de la liste civile ont également terminé dans le parc de Neuilly une maisonnette en tout semblable à celle de l'épicier de l'avenue de la Révolte. On sait que dans l'intérieur tous les détails seront historiquement copiés et rappelleront les derniers momens du prince royal.

— Hier au matin, on emportait presque mourant chez lui un Anglais qui venait de déjeûner au Palais-Royal. Son menu s'était composé de cent cinquante huitres, un homard, un poulet au gros sel, une bouteille de rhum, trois bouteilles de Chablis et deux de Sauterne. On croit que ce déjeûner, qui n'aurait pas été indigne de Milon de Crotone, était le résultat d'un pari; car plusieurs Anglais, qui accompagnaient notre glouton *gentleman*, n'ont pas avalé une huitre ni bu un verre de vin; ils se bornaient au rôle de spectateurs sobres et inactifs.

BELGIQUE. — BRUXELLES, 11 novembre. La Chambre des Représentans a reçu hier communication d'une foule de projets de loi. M. le ministre des affaires étrangères lui a présenté le projet de sanction de la convention conclue avec l'Espagne; M. le ministre des finances, le budget de 1843, qui s'élève à 112,816,742 fr. et cinq projets de lois relatifs à l'établissement de centimes additionnels extraordinaires, à la révision des lois sur la contribution personnelle, les patentes et l'impôt sur la bierre, et à un crédit supplémentaire. M. le ministre de l'intérieur a présenté également six projets de loi tendant : 1° à porter à 4 fr. le droit à l'entrée de l'orge; 2° à proroger la loi relative aux primes pour la construction de navires; 3° à proroger la loi sur le remboursement du péage de l'Escaut; 4° à modifier le tarif des douanes en réduisant les droits de sortie un grand nombre d'articles; 5° à élever les droits à l'entrée d'autres articles, et 6° à accorder une pension à la veuve de M. Thorn, ex-gouverneur du Luxembourg et du Hainaut.

Au commencement de la séance, la Chambre avait nommé ses commissions permanentes d'industrie, des finances et des naturalisations.

— Les projets de loi présentés hier à la Chambre des Représentans par le ministre des finances tendant à augmenter de 7 °/₀ la contribution foncière, de 10 °/₀ la contribution personnelle et des patentes et de 10 °/₀ l'accise des bierres et vinaigres, ont produit une pénible sensation dans le public.

— La convention conclue avec l'Espagne et qui a été communiquée hier à la Chambre des Représentans, a été signée à Bruxelles le 25 octobre, sa durée est de cinq ans.

En retour des réductions consenties sur le taux d'évaluation des toiles, par cette convention, le gouvernement belge applique aux vins d'Espagne le bénéfice de la loi qui a sanctionné la convention du 16 juillet. Le droit sur l'huile d'olive d'origine espagnole est réduit de deux tiers; la même réduction est faite aux droits sur les fruits verts et secs produits du sol de l'Espagne et importés directement par mer et par navires belges ou espagnols.

— Lors de la discussion dans le Sénat de l'Adresse en réponse au discours du trône, quelques explications ont été demandées aux ministres sur la situation financière du pays et les négociations commerciales avec la France. M. le ministre des finances a expliqué qu'il n'y avait réellement pas de déficit sur le budget voté pour l'exercice courant, et que les nouvelles ressources demandées avaient pour but de couvrir les dépenses votées dans la dernière session. M. le ministre des affaires étrangères a dit qu'il lui était impossible d'entrer dans de long détails sur les négociations qui se poursuivent à Paris, mais dont il croit qu'on peut espérer encore un heureux résultat. Il a annoncé que le *Moniteur* de demain ou d'après-demain contiendrait l'arrêté de nomination d'un nouveau ministre belge en France.

— La députation du Sénat chargée de présenter au roi l'Adresse en réponse au discours du trône, a été reçue aujourd'hui à midi et demi par S. M., au palais de Bruxelles. M. le baron de Secus-Dervel a donné lecture de l'Adresse.

Le roi a répondu :

« Messieurs, je reçois avec une véritable satisfaction l'expression des sentimens du Sénat; j'y trouve une garantie nouvelle du patriotisme qui l'anime et de son dévouement éprouvé aux intérêts du pays. J'étais persuadé d'avance qu'il ne négligerait rien, ainsi qu'il vient de m'en donner l'assurance, pour maintenir cet esprit de conciliation si nécessaire à la nationalité belge. »

— Par arrêté royal, en date du 9 novembre 1842, le prince de Ligne est placé à la tête de la légation de Belgique à Paris, avec rang d'ambassadeur. (*Moniteur.*)

— Voici sur l'évasion de l'ex-général Vandersmissen des détails nouveaux, et dont l'authenticité nous est garantie :

« C'est dimanche à 7 heures et demie du soir que M. Vandersmissen a quitté la prison des Petits-Carmes, vêtu, ainsi que nous l'avons rapporté, d'habits de femme. A quelques pas de la prison, des personnes qui l'attendaient lui ont jeté un manteau sur les épaules, et c'est sous ce nouvel accoutrement qu'il s'est dirigé en toute hâte avec ses compagnons vers le centre du quartier Léopold, près du puits en forme de cheminée que chacun connait. Là, des chevaux préparés ont promptement été enfourchés et les fugitifs, prenant par Schaerbeck, se sont dirigés sur Ewer et Westerloo; le lendemain à onze heures et demie, harrassés de fatigue, ils étaient en lieu de sûreté; ni chevaux ni cavaliers ne s'étaient arrêtés : on a dû enlever ces derniers de leurs montures, et celles-ci sont tombées sur le flanc.

» Le fils de l'ex-général, arrêté par suite de la fuite de son père, est détenu au secret et on lui a refusé le logement de la pistole. » (*Observ.*)

— Le général Vandersmissen est depuis lundi, lendemain de son évasion, sur le territoire hollandais. Il se trouve présentement à Bréda; c'est de cette ville qu'il a renvoyé au sieur Bovy les chevaux loués par ses fils.

— Le 9 après-midi, M. Bovy, louageur à St.-Josse-ten-Noode, a reçu, par le convoi du chemin de fer, venant de Liége, les deux chevaux loués aux fils du général Vandersmissen et qui ont favorisé l'évasion de leur père.

— On lit dans le *Belge* :

« Avant-hier à six heures du matin le commandant de la gendarmerie a reçu un mandat ordonnant la réintégration du général Vandermeeren aux Petits-Carmes.

» Le commandant s'est immédiatement rendu chez le général et lui exhiba son mandat. Le condamné, dont la santé est encore très-altérée, demanda alors un sursis de quelques heures. La journée tout entière lui fut accordée.

» Pendant ce temps, malgré l'ordre le plus exprès de surveillance envers la personne du général, nous pouvons assurer que le commandant, se confiant en la parole d'honneur du condamné, s'est retiré dans une des pièces voisines de celle ou Vandermeere se tenait avec sa famille.

» M. le vicomte Desmanel de Biesme fit plusieurs démarches infructueuses chez les autorités pour obtenir un délai de plus longue durée. A 7 heures du soir, seulement, le général est rentré en prison.

» C'est donc par erreur que quelques journaux ont annoncé que le général Vandermeere avait été réintégré à 10 heures du matin.

» Lorsque l'heure de la séparation fut venue, une scène déchirante eût lieu entre le condamné et sa famille, avec sa sœur surtout, qui a entouré son frère de tant d'affection.

» Le général se rendit en voiture à la maison d'arrêt; la porte étant fermée, il franchit à pied la montée qui conduit à la première grille.

» La geôle fut aussi le théâtre d'une scène poignante entre le condamné et M. Deglain. Ils se sont jetés dans les bras l'un de l'autre, en accusant Vandersmissen de leur malheur commun.

» Vandermeere, dit-on, ne trouve pas assez d'expressions pour flétrir la conduite de son ex-compagnon de captivité.

» Tous les meubles de l'ex-général Vandersmissen ont été saisis avant-hier, à la requête de ses créanciers. »

— On assure que la promotion de M. le colonel de Brialmont au grade de général, est le prélude de son entrée au ministère de la guerre, d'où se retire décidément le général Deliem.

Comme tous ses prédécesseurs, M. Deliem a voulu être l'auteur d'une organisation quelconque. L'artillerie n'a pas à s'en plaindre; mais l'infanterie n'est pas dans le même cas. Le roi a refusé sa sanction à l'organisation sur laquelle M. Deliem avait établi son budget. — Il voulait réduire de deux compagnies chaque bataillon qui n'aurait plus compté que 4 compagnies au lieu de 6. L'organisation actuelle comporte 65 bataillons d'infanterie, de 6 compagnies chacun, soit 390 compagnies; il ne s'agissait que de supprimer 130 emplois de capitaine, 130 de lieutenant, 260 de sous-lieutenant; en rejetant ce projet, le roi a calmé bien des craintes, mais de là à des encouragemens il y a loin.

En revanche, le ministre voulait augmenter de 100 hommes l'effectif des compagnies d'infanterie et augmenter aussi le nombre de chevaux dans l'artillerie et la cavalerie. (*Observateur.*)

ANNONCES.

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

FIXE ET A DOMICILE,

Rue dite *Korte Houtstraat*, n° 33.

Ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, toutefois en faisant prévenir une demi heure d'avance.

Salons de Société et Appartemens meublés à Louer présentement.

5732.

Hôtel de Lille et d'Albion,

rue St.-Thomas du Louvre, 40.

Cet Hôtel est au centre de Paris entre le Palais-Royal et les Tuileries Déjeûner et Dîner à toute heure et Table d'Hôte à 5 heures, à des prix modérés.

Le propriétaire de cet Hôtel prendra des arrangemens particuliers avec les personnes qui voudraient passer la saison d'hiver dans la capitale. 5527.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a reçu les premières Terrines de Foies Gras de Strasbourg, ainsi que les Petits-Pois de Nantes et tout ce qui concerne les comestibles. Il vendra ses marchandises à des prix modérés et continuera à garantir les qualités.

On trouve encore chez lui le *Robinson's Patent Barley* et *Patent Groats* favorablement connus comme nouriture pour les Enfans délicats, etc., etc.

La Haye, le 26 octobre 1842.

5735. M. WATERREUS, vis-à-vis le Marché aux Poissons.

DÉPART TRÈS-PROCHAIN.

F. CANONGETTE, déballé à *l'Hôtel la Ville de Paris*, terminera très-incessamment son dernier séjour en cette ville.

On trouve encore à son Magasin UNE IMMENSE COLLECTION DE LIVRES ÉTRANGERS, FRANÇAIS et autres, avec des rabais considérables sur le cours habituel et les articles suivans :

Papiers de tous genres, ordinaire, mince pour la correspondance étrangère, fort, glacé pour les plumes métalliques, blanc et de couleurs très-jolies, à tranches blanches, dorées, noires pour deuil, etc., de tous formats, pour billets, lettres, brouillons, comptes, correspondance, tableaux et états d'administration, etc., etc., *tous aux prix les plus bas possibles et bien au-dessous du cours.*

Très-beau papier vélin, format In-4° (*post-papier*), jusqu'à ... le cahier de 6 feuilles sans aucun défaut, et d'autres prix.

Très-beau papier folio, (*school-schrijfformaat*) jusqu'à 13 c. la main de 24 feuilles, et d'autres sortes supérieures.

Très-beau papier à dessiner, (*teekenpapier*) grand format fort, collé pour le lavage, jusqu'à 95 c. les 24 feuilles et d'autres sortes.

Papier brouillard, pour gravures, enveloppes, etc., à 40 c. les ...

Papier quadruple format, pour armoires, papillottes, grandes affiches, enveloppes, etc., etc., à 60 c. les 24 feuilles.

Excellentes plumes métalliques, nouvelles formes ... tres, de tous prix, jusqu'à 75, 60 et 25 c. la boîte.

Très-belles plumes d'oies, des plus fortes sortes.

Porteplumes de poche, à 2 1/2 c. et autres à 4 et 5 c.

Excellens crayons à écrire et à dessiner, depuis ... sortes les plus fines et les meilleures jusqu'à 25, 10 et même 4 c. la douzaine.

Excellentes cires à cacheter, depuis les qualités les plus superfines jusqu'à 55 et même 30 c. les 20 batons.

Pains à cacheter, Enveloppes de lettres, Gommes élastiques, Colle à bouche, Crayons de poche, Cartes de visites, etc., etc.

Dépôt de **Rasoirs anglais** et de **Poliaffiloir breveté.**

Magasin de Shalls Cachemire

LONGS ET CARRÉS,

Hoogstraat, n° 345.

Les soussignés ont l'honneur de prévenir les DAMES, qu'ils viennent de recevoir pour la saison un grand choix de Soieries UNIES et FAÇONNÉES, SATIN CHINÉ, MOIRÉ, JACQUART, VELOURS DE LYON en toutes nuances, MERINOS et CACHEMIRE de France, ALGÉRIENNE, TARLATANE, et quantité d'autres étoffes pour Robes. Un assortiment complet de BRODERIES, BONNETS, FLEURS, RUBANS, GANTS et tout ce qui concerne les articles de modes.

Henri van Weerden et Comp.,
Fournisseurs de S. M. la Reine.

NB. Les Dames trouveront audit magasin des MANTEAUX BOURNOUS, CRISPINS (tant en velours qu'en soie et autres étoffes), confectionés d'après le dernier modèle; ils tâcheront de mériter leur confiance par leurs prix modiques et par leurs belle marchandise.

5722.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 11 Novembre.

		Int.	Cours du 11 Nov.	Ouvert.
Pays-Bas.	Dette active	5	—	$101\frac{1}{8}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	$52\frac{1}{2}$	$52\frac{7}{16}$
	Billets de chance		—	—
	Syndicat.	$4\frac{1}{2}$	—	$94\frac{3}{16}$
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	$77\frac{1}{8}$
	Société de Commerce.	$4\frac{1}{2}$	134	$133\frac{5}{8}$
	Dito nouvelle	$4\frac{1}{2}$	—	—
	Emprunt de 1836.	4	—	—
	Dito des Indes.	5	—	$99\frac{3}{4}$
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	$105\frac{5}{8}$
	Dito dito 1828 & 1829.	5	—	$105\frac{3}{8}$
	Inscript. au Grand Livre.	6	—	—
	Certificats au dito	6	—	$70\frac{7}{8}$
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	$98\frac{1}{4}$
	Emprunt de 1840.	4	—	$88\frac{5}{8}$
Espagne	Perp/ em. Amsterdam	5	—	—
	Passive.	5	—	$4\frac{1}{8}$
	Dette différée à Paris.		$4\frac{3}{16}$	$4\frac{1}{4}$
	Deffered		—	—
	Ardouin	5	$18\frac{3}{4}$	$18\frac{5}{8}$
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Autriche	Dito métalliques.	5	—	—
	Dito dito.	$2\frac{1}{2}$	—	—
Angleterre.	Cons. Ann.	3	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—
Pologne	Actions 1836.	f	—	—
Brésil.	Cons. Ann.	5	—	—
Portugal	Obligations à Londres.	$2\frac{1}{2}$	—	$32\frac{13}{16}$

Bourse de Paris du 10 Novembre.

		Int.	Cours 9 Nov.	Ouvert.
France	Cinq pour cent.		118 90	119 00
	Trois pour cent.		80 25	80 10
Espagne	Emprunt Ardouin		—	$22\frac{5}{8}$
	Anc. différé.		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	$3\frac{7}{8}$
Naples	Certificats Falconet		—	108 60
Pays-Bas.	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—
Belgique	Dette active	5	$103\frac{5}{8}$	$103\frac{5}{8}$
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	805 00
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 11 Novembre.

Métalliques.	5	$111\frac{1}{2}$
Naples.	5	—
Ardouins.	6	$18\frac{5}{8}$
Dette différée, ancien.		—
Passive.	5	$4\frac{5}{8}$
Lots de Hesse.		$27\frac{1}{4}$

Cours après la Bourse ($2\frac{3}{4}$ heures).

Ardouin $18\frac{5}{8}$ A.

Idem, Primes

LA HAYE,

Imprimerie de **Léopold Lœbenberg**, *Assendelfstraat.*

Dépôt-général : chez MM. SCHOONEVELD et FILS, *Beurssteeg*, **à Amsterdam; et chez S. VAN REYN SNOECK**, *Hoofdsteeg* **à Rotterdam.**